

AA103

BASES

2 jours 14 heures

1 047 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Maîtriser la notion de faute inexcusable de l'employeur

Maîtriser les principes juridiques qui réglementent les accidents du travail

OBJECTIFS

- Définir la faute inexcusable de l'employeur dans ses contextes juridiques
- Comprendre les particularités du sinistre faute inexcusable
- Connaître les modalités d'instruction et de règlement

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus. Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

A. SITUER LA FAUTE INEXCUSABLE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

1. Connaître les principes juridiques qui réglementent les accidents du travail
2. Dégager les critères de la faute inexcusable
3. Définir la fonction de l'assureur de responsabilité civile

B. IDENTIFIER ET GÉRER UN DOSSIER DE FAUTE INEXCUSABLE

1. Connaître les règles de procédure
2. Évaluer et régler les préjudices

C. ANALYSER LES CONSÉQUENCES DE LA FAUTE INEXCUSABLE

1. Pour la victime
2. Pour l'entreprise
3. Pour l'assureur
4. Recours après faute inexcusable

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles
- Débutants en gestion du risque d'entreprise

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA041 - AA121

POINTS FORTS

Les participants analysent la jurisprudence, détaillent ensuite la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable et en analysent les conséquences. Enfin, ils abordent, à partir d'exemples réels, l'assurance de la faute inexcusable.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

13 et 14 juin 
5 et 6 décembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.